

CHÂTEAU-RICHER, le 4 novembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 4 novembre 2009, à 20 h, au lieu habituel.

Sont présents:

M. Jean-Pierre Caron, représentant de Château-Richer
M. Henri Cloutier, maire de Beaupré
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Les membres présents forment le quorum.

PRIÈRE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Jacques Pichette, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire.

2.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉS. #2009-11-216 : Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU que l'ordre du jour soit et est adopté en y retirant le point suivant :

6.4.3. Forum Jeunesse.

3.0 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7, 14 ET 28 OCTOBRE 2009

RÉS. #2009-11-217: Approbation des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 octobre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI CLOUTIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 octobre 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 04 et se termine à 20 h 06.

5.0 FINANCES

5.1 Liste des comptes à payer

RÉS. #2009-11-218: Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée pour un total de **123 070,32 \$**, laquelle s'établit comme suit :

1. Gaudreau Environnement Inc. <ul style="list-style-type: none">▪ Recyclage▪ Location de conteneurs [septembre 2009	14 123,25 \$ 8 610,64 \$ 5 512,61 \$
2. Services M & R Inc <ul style="list-style-type: none">▪ Location de tracteur pour putrescible – septembre 2009	451,50 \$
3. Atelier 21 <ul style="list-style-type: none">▪ BAT – Honoraires professionnels en architecture	7 901,25 \$
4. De Rico, Hurtubise, é.a. <ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation de la propriété commerciale au 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer	1 410,94 \$
5. Veolia – Recyclage <ul style="list-style-type: none">▪ Collecte de septembre 2009	46 716,28 \$
6. Morency / M ^e Bouffard <ul style="list-style-type: none">▪ séance du 13 octobre▪ séance du 20 octobre▪ séance du 27 octobre 2009	2 541,23\$ 911,95 \$ 769,11 \$ 860,17 \$
7. Pierre-Édouard Houde <ul style="list-style-type: none">▪ Dossier : Schéma de couverture de risques	5 663,00 \$
8. Groupe Altus <ul style="list-style-type: none">▪ Équilibrage rôle 2010 - Boischatel	35 000,00 \$
9. Tremblay, Bois, Mignault, Lemay <ul style="list-style-type: none">▪ Dossier « général »	3 251,15 \$
10. Sani-Terre <ul style="list-style-type: none">▪ Collecte des feuilles – octobre 2009	6 011,72 \$
TOTAL :	123 070,32 \$

6.0 SUIVI DES DOSSIERS

6.1 Séances antérieures

6.1.1. Bâtisse

#1 ÉVALUATION

RÉS. #2009-11-219: Valeur de remplacement de la bâtisse / 1 247,035 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le directeur général de la MRC de La Côte-de-Beaupré soit et est autorisé à transmettre à PMT-ROY, assurances et services financiers, le « Rapport d'évaluation / Propriété commerciale sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer ». Par la présente, il est demandé, conformément à la résolution n^o 2009-10-193, d'inscrire à la police d'assurances une valeur à neuf de 1 247,035 \$.

2 *CONTRAT D'ENTRETIEN*

RÉS. #2009-11-220: Contrats d'entretien de l'édifice de la MRC

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré autorise le directeur général à retenir les services de :

- Aqua-Verre Inc pour le lavage des vitres extérieur ;
- Réfrigération Noël Inc pour le système de climatisation ;
- Desjardins, Gestion de la salubrité pour les arrosages extérieur ;
- Régie du bâtiment pour l'inspection annuelle de l'élévateur vertical pour personne à mobilité réduite ;
- M. Alexandre Pichette, pour la conciergerie, et que le préfet soit autorisé à lui signer un contrat conformément à la politique de travail de la MRC.

6.2. Des comités permanents

6.2.1. Aménagement, Urbanisme et Planification stratégique

1 *RÉVISION DES PÉRIMÈTRES URBAINS*

Monsieur Pierre-Alexandre Côté, aménagiste à la MRC de La Côte-de-Beaupré, fait rapport des deux rencontres tenues avec les représentants de l'UPA de la Côte-de-Beaupré.

6.3. Des comités ponctuels

6.3.1. Développement économique

1 *PETITE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE*

Rés #2009-11-221: Participation de la MRC aux travaux du comité « Hydro-Canyon » de Saint-Joachim

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CARON ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré, à la demande du maire de Saint-Joachim, M. Marc Dubeau, accepte de participer aux travaux du comité « Hydro-Canyon de Saint-Joachim » et, à cette fin, mandate son directeur général à la représenter au sein de ce comité.

2 *CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010 AU CLD*

Le Règlement n° 138.1 prévoit une contribution financière de 0,017 \$ de RFU au CLD.

Ce règlement pourrait être modifié afin de respecter les orientations budgétaires 2010.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par Jean-Luc Fortin, maire, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré pourra être présenté pour adoption un règlement ayant pour effet de modifier le "Règlement n° 138.1, Règlement « Établissant la participation financière annuelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré au soutien du

Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré (CLD) » dans le but d'ajuster cette contribution financière à la prévision budgétaire 2010.

6.4. Organismes

6.4.1. Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

#1 PLAN D'AMÉNAGEMENT / PROJET DE LOI N° 58

Rés #2009-11-222: Position de la MRC de La Côte-de-Beaupré / Projet de Loi n° 58 « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines »

ATTENDU QUE le Projet de loi n° 58, « *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines* », a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec, le 18 juin 2009 ;

ATTENDU QUE le personnel de la MRC de La Côte-de-Beaupré a assisté, le 30 septembre 2009, à une visioconférence organisée par monsieur Marc Croteau, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, présentant les grandes lignes du projet de loi précité ;

ATTENDU QUE, le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré a eu droit à une présentation similaire, le 15 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE le 22 octobre 2009, le directeur général et l'aménagiste de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont transmis à monsieur Croteau, leurs demandes et commentaires sur le Projet de loi n° 58, après les avoir validés avec le préfet, monsieur Henri Cloutier ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI CLOUTIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. ENTÉRINE ET FAIT SIEN le document ayant pour objet « *Transmission des demandes et commentaires du comité technique de la MRC de La Côte-de-Beaupré* », lequel fait référence à la visioconférence du 30 septembre 2009 ;
2. DEMANDE au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de tenir, auprès des municipalités des MRC parties à la Communauté métropolitaine de Québec, des séances d'information et de consultation au regard du Projet de loi n° 58, compte tenu que ce sont elles qui contribuent financièrement au fonctionnement de cette communauté et non les MRC, avant que celui-ci ne soit adopté par l'Assemblée nationale du Québec ;
3. DEMANDE au ministre, dans l'éventualité où il ne peut répondre favorablement au point 2 (ci-haut), de tenir une commission parlementaire au regard du Projet de loi no 58 ;

4. DEMANDE, également, au ministre de répondre aux questions soulevées dans le document précité ;
5. DÉPLORE le fait que le ministère des Affaires municipales, des Régions et l'occupation du territoire n'ait pas consulté les municipalités des MRC de la Communauté métropolitaine de Québec ;
6. TRANSMETTE copie de la présente :
 - au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad ;
 - à la députée de Charlevoix, madame Pauline Marois ;
 - au député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier ;
 - au maire de la Ville de Québec, monsieur Régis Labeaume ;
 - à la mairesse de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli ;
 - aux conseils des MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans ;
 - aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

6.4.2. Bassin versant de la Rivière Jacques-Cartier

Rés #2009-11-223: Contribution 2009 CBJC / 500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré verse à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier une somme de 500 \$ à titre de contribution financière pour l'exercice financier 2009.

6.4.3. Forum Jeunesse

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7.0 CORRESPONDANCE

1 MRC D'ANTOINE-LABELLE

Rés #2009-11-224: Appui à la MRC d'Antoine-Labelle / Modification des critères d'admissibilité : Programme RénoVillage

ATTENDU la résolution n° MRC-CC-9436-09-09 adoptée le 22 septembre 2009 par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. APPUIE ET FAIT SIENNE la résolution précitée de la MRC d'Antoine-Labelle, par laquelle il est demandé « *...au ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire responsable de la Société d'habitation du Québec, d'augmenter la limite de la valeur uniformisée que peut fixer une MRC ou une ville dans le cadre du programme RénoVillage à au moins 100 000 \$ et de*

permettre la possibilité de bénéficier du programme plus d'une fois,... » ;

2. TRANSMETTE copie de la présente :

- au ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire, responsable de la Société d'habitation du Québec ;
- aux députés de Charlevoix et de Montmorency.

8.0 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Dossier « AbitibiBowater »

Rés #2009-11-225: Contribution financière de 50 000 \$ pour le chauffage de l'usine « AbitibiBowater » de Beaupré

ATTENDU la résolution n° 2009-10-205, intitulée « *Relance Usine Abitibi Bowater de Beaupré* », adoptée par le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 7 octobre 2009 ;

ATTENDU la résolution n° 2009-10-209, intitulée « *Demande d'aide financière au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté », et au « Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles / Fermeture de l'usine Abitibi-Bowater de Beaupré* », adoptée par le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 14 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE les représentants du Comité de relance de l'usine de Beaupré ont rencontré, le 3 novembre 2009, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac ;

ATTENDU QUE le ministre s'est dit favorable aider financièrement pour le chauffage de l'usine de Beaupré en autant que le milieu y contribue financièrement ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. AVISE le ministre du Développement économique, de l'Innovation et l'Exportation qu'elle est prête à risquer une mise de fonds de 50 000 \$ et qu'à cette fin, elle engage des crédits totalisant 50 000 \$ pour aider au maintien du chauffage de l'usine Abitibi-Bowater de Beaupré pour l'hiver 2009-2010 ;
2. DEMANDE aux représentants de l'usine d'être remboursée, dès que l'opération de celle-ci pourra dégager des bénéfices nets, afin de réinvestir cette somme dans d'autres projets régionaux ;
3. TRANSMETTE copie de la présente à :
 - Madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
 - L'Honorable Tony Clément, ministre de l'Industrie;
 - Monsieur Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
 - Monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;

- Monsieur Denis Lebel, ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
- Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- Madame Pauline Marois, députée de Charlevoix;
- Monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency;
- Monsieur Michel Guimond, député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord;
- M. Mario Leblanc, directeur général – CLD de la Côte-de-Beaupré;
- M. Michel Arsenault, président de la FTQ;
- M. Claude Maltais, conseiller régional – Fonds régional FTQ.

N.B. Cette dépense est imputée au Pacte fiscal.

8.2...Préfet suppléant

Rés #2009-11-226: Préfet suppléant

ATTENDU la résolution n° 2008-12-282 intitulée « Préfets suppléants / Trimestres 2009 » ;

ATTENDU QUE M. Pierre Lefrançois a été élu préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 30 septembre 2009, et que son mandat a débuté le 28 octobre 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le préfet suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009 en remplacement de M. Pierre Lefrançois ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M. Frédéric Dancause, au poste de préfet suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009 en remplacement de M. Pierre Lefrançois

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 34.

M. Henri Cloutier, maire de Beaupré, profite d'une question qui lui est adressée, pour faire le bilan de ces années à la préfecture.

10.0 CLÔTURE

M. Lefrançois souligne l'excellent travail accompli par M. Henri Cloutier lors de ces années à la préfecture et d'avoir redonné, avec ses collègues, une notoriété à la Côte-de-Beaupré.

RÉS. #2009-11-227: Levée de la séance

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé,
IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 35.

Le préfet,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Jacques Pichette

Note : En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé
chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du
Code municipal.